

Le Paysage, patrimoine collectif, partagé

L'élargissement de la notion de patrimoine aux « paysages du quotidien »

La démarche de paysage et sa dimension durable

La notion de patrimoine concernant les monuments et les sites remarquables est clairement établie et reconnue par tous. L'élargissement de cette notion patrimoniale aux territoires « moins » remarquables a pris progressivement forme dans les différentes opérations d'aménagement et de mise en valeur territoriales en France. Je voudrais évoquer ici les conséquences de cette évolution, de cette prise de conscience de l'intérêt et de la nécessité de la prise en compte des « territoires du quotidien ». La reconnaissance paysagère c'est s'engager vers l'invention de nouveaux paysages.

Ceci est particulièrement visible dans l'observation des textes législatifs, les règlements d'aménagement et même dans l'évolution des cahiers des charges des différents appels d'offre établis par les grandes administrations d'état ou des régions.

Une reconnaissance officielle et établie apparaît progressivement dans les textes, simplement avec l'utilisation du mot « paysage » dans les règlements relatifs à l'aménagement et à l'urbanisme. Ces textes officiels sont d'une certaine manière, le reflet de la capacité d'évoluer et d'inventer d'une société.

L'évolution des textes législatifs

De la prise en compte du monument à celle du paysage

Le terme « paysage » a été intégré progressivement dans les textes relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire marquant ainsi les grandes avancées législatives liées à l'émergence de nouvelles préoccupations, de nouvelles attentions au paysage.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 (modifiant la loi du 2 mai 1930 sur la protection et la réorganisation des « monuments naturels » et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque) introduit pour la première fois le terme paysage en modifiant l'intitulé de la « Commission des sites et monuments naturels » en « Commission des sites, perspectives et paysages ».

On peut remarquer entre autres l'utilisation du mot « paysage » dans les textes relatifs aux POS (Plans d'Occupation des Sols) comme par exemple en 1977 la loi sur l'architecture (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977- article 1^{er}) qui parle d'intérêt public et de création architecturale qui respecte les paysages : « ... *L'architecture est une expression de la culture ... le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ...* » Dans ce texte sont associés les termes architecture, paysages naturels ou urbains et patrimoine comme d'intérêt public, donc comme biens collectifs.

Dans les années 80 sont promulguées les lois de décentralisation ainsi que les textes relatifs à la protection et à la mise en valeur de la montagne ou du littoral, les chartes paysagères, les plans de paysage...

En 1993 est votée la loi « paysage » relative à la protection et à la mise en valeur des paysages et c'est à ce moment que le paysage devient lui-même l'objet, le titre d'une loi.

En mai 2001 la mise en place du Conseil National du Paysage (loi Voynet) marquait la volonté de l'état de la prise en compte au plus haut niveau des problématiques de paysage, plaçant celui-ci au centre d'un dispositif en faveur du développement durable, intégrant la dimension européenne et celle de la mondialisation.

Depuis, le Ministère de l'Environnement qui avait en son sein le Bureau des paysages est devenu le Ministère de l'Ecologie et de l'Aménagement durable ouvrant le champ des préoccupations aux grandes échelles et à la mondialisation.

Notons ici que plus on oriente les préoccupations vers le « global », plus les questions du local s'imposent.

L'emboîtement des différentes échelles du patrimoine

Du monument, au site, aux « territoires du quotidien »

Les « territoires du quotidien » sont plus ou moins (voir pas du tout) associés à des monuments ou à des sites remarquables classés, comme par exemple le Cirque de Gavarnie (purement naturel), ou le Mont Saint Michel (sa baie et son patrimoine construit).

Prenons l'exemple de tous les territoires accompagnant la linéarité des cours d'eau, des canaux (de grandes distances de l'ordre du banal ou du quotidien) reliés entre eux par les infrastructures et ouvrages d'art des aménagements hydrauliques (qui peuvent être classés localement).

Dans l'exemple des canaux qui associent entre eux des territoires du quotidien sans reconnaissance énoncée, il est nécessaire de s'interroger sur les effets de l'enchaînement des « motifs »¹ que sont les ouvrages d'art facilement repérables sur tous les territoires traversés. Se pose alors un regard différent dans leur mise en relation avec ces motifs paysagers reconnus. Une valorisation mutuelle s'instaure. Cette mise en relation du lieu énoncé (du motif reconnu, voire indiscutable) au grand territoire - qui devient lui-même par le fait un motif attaché à sa spatialité - construit l'énoncé de cette reconnaissance en terme d'identité de territoire, de caractéristiques et de logique territoriale. C'est en cela que le projet de paysage d'un grand territoire doit être un projet fédérant le plus grand nombre et la reconnaissance paysagère est le filtre nécessaire pour l'évolution de ces territoires, de ces « pays »² vers un statut de paysage patrimoine.

La reconnaissance paysagère

Les mécanismes de reconnaissance des potentialités existantes d'un territoire

En France on distingue bien la démarche environnementale de celle de paysage. On peut considérer qu'il y a actuellement une prise en compte de deux patrimoines distincts : le patrimoine scientifique écologique et le patrimoine culturel (jusqu'à l'acceptation de la prise compte des caractéristiques spatiales « sensibles » des territoires). Ces deux types de patrimoine sont articulés dans la dynamique des territoires. L'approche paysagère s'appuyant sur les éléments constituant la géographie de ces territoires, ces démarches spécifiques sont par conséquent souvent très associées au risque d'une superposition, voire d'une certaine confusion malgré leur différence et leur complémentarité. Notons que sur les territoires sans reconnaissance spécifique, face aux approches scientifiques la démarche culturelle a souvent tendance à être sous-estimée. Le cirque de Gavarnie est un exemple d'interférences positives des deux approches. Ce site a pu être reconnu par une image globale portée par la médiatisation et par les mots-clés utilisés pour le nommer (comme « face à la muraille pyrénéenne ») créant ainsi une dimension emblématique du site dépassant le simple intérêt de préservation des éco-systèmes.

A côté de ces types d'espaces qui ont une reconnaissance avant tout culturelle ciblée et forte il y a aussi des espaces reconnus simplement par un aspect, une espèce de physionomie culturelle diffuse, « ambiante », une sorte d'évolution du regard qui les rend précieux, en dehors de toute considération environnementale.

Comment des lieux moins « forts » peuvent-ils être reconnus et inventés ?

¹ « motif de paysage », Pascal Aubry in *Mouvance II* page 68, éditions La Villette, 2006

² « pays paysage », Alain Roger, in *Mouvance I* page 78, éditions La Villette, 2006 « Le pays est une portion de territoire esthétiquement neutre avant son artialisation en paysage ... »

C'est le travail du paysagiste de pouvoir capter les caractéristiques, les potentialités diffuses, facteurs d'évolution et de valorisation de ces espaces du quotidien. A l'échelle de la France, les micros-régions, les « pays » ont commencé à prendre une signification, une certaine valeur dans l'association, la mise en relation avec des sites remarquables classés. Cela a changé le regard sur ces territoires qui sont devenus, par une certaine complémentarité, chargés de valeur.

Le phénomène est d'autant plus observable dans tous les travaux qui ont été faits au niveau du patrimoine fluvial géré par Voies Navigables de France. Ce patrimoine est constitué de territoires linéaires en accompagnement des fleuves et des cours d'eau, jalonnés par des ouvrages d'art (ponts, passages d'écluses, petits ouvrages paysagers ...), par des lieux forts, par des villages. Si l'on suit la ligne du cours d'eau allant de jalon en jalon, la lenteur du véhicule engagé (la péniche) donne beaucoup d'importance aux espaces traversés et dans l'anticipation des ouvrages d'art que l'on va rencontrer, il y a comme une mise en disposition pour la prise en compte de ces territoires de l'ordre du quotidien. Entre les jalons, ils se chargent d'une complémentarité par leur simplicité, leur banalité, comme une respiration. Par cette vacance de particularité, d'intérêt ciblé, ils prennent une certaine valeur, une certaine qualité. Ils peuvent même devenir un patrimoine qui pourrait être recherché.

Il y a là, par une observation des comportements, matière à voir comment s'invente, comment se charge d'intérêt ce qui jusqu'à maintenant ne semblait pas digne d'être relevé, d'être nommé.

S'installe une valorisation mutuelle par complémentarité entre ces jalons forts chargés de culture (d'une certaine densité d'événements, de monuments) face à leur contraire.

Dans le cadre de l'aménagement ou de la valorisation de ces territoires, la reconnaissance paysagère doit être communiquée et reconnue par le plus grand nombre, par les habitants. La justesse du ressenti sur le territoire passe par son observation physique, par la prise en compte des fréquentations et de l'expression culturelle, des comportements de la population, par l'écoute des vocabulaires et de la manière dont les gens parlent de leur espace. Cette démarche qui passe par la schématisation des regards est très souvent progressive (c'est un processus lent) et le travail du paysagiste ne fait souvent qu'accompagner, révéler ou réveiller des potentialités déjà existantes, sous-jacentes, obligatoirement ancrées dans le territoire.

La prise de conscience de ces mécanismes met en évidence la dimension patrimoniale et ses enjeux de développement. Ainsi, la démarche paysagère doit être considérée comme une vraie démarche de développement et c'est dans sa justesse qu'elle rejoint la notion de développement durable.

Exemples d'indicateurs d'évolution du regard sur ces territoires du quotidien

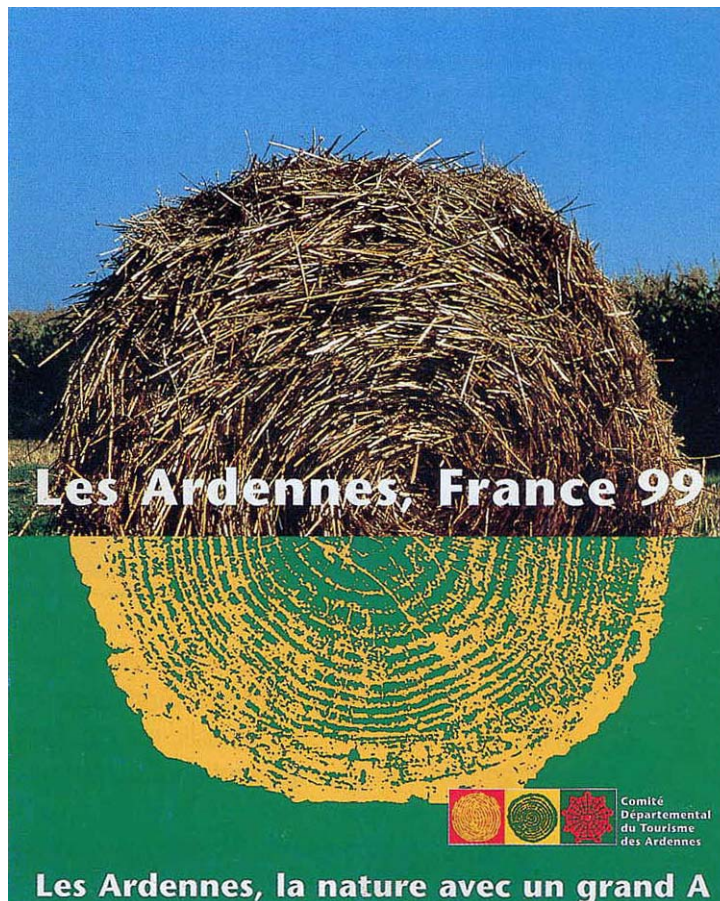
(Là où existent des choses établies par le regard du plus grand nombre et renforcées par les différentes actions et communications mises en place par les aménageurs professionnels)

On peut trouver ces indicateurs dans la médiatisation (promotion touristique), dans la localisation du petit mobilier paysager (belvédères, bancs...) jusqu'au sein des événements culturels organisés à l'échelle des villes ou des territoires.

La lecture des médias, des instruments de communication sur notre territoire, nous permet d'observer l'évolution de la notion de patrimoine. Ils sont des indicateurs d'observation mais ils sont aussi les instruments de cette évolution de l'imaginaire collectif (publicités touristiques, guides, presse spécialisée sur le tourisme, manifestations locales, fêtes, événements, festivals...). Dans ces communications, les images clés et les mots emblématiques imaginés sont des embrayeurs pour de nouveaux comportements, de nouvelles appréciations des espaces aménagés.

La communication du département des Ardennes dans le Nord de la France³

Ce département a choisi une image contemporaine de la balle de paille comme empreinte et emblème de ses campagnes. Cette empreinte devient tracé d'architecture, coupe de bois, proche de l'empreinte humaine. Cela hisse une agriculture moderne, le travail du bois, au titre de patrimoine, tout comme l'architecture et la culture humaine.



Le logo du département des Ardennes reprend toutes les valeurs de son territoire, de l'agriculture à l'architecture.

A la balle de paille correspond 3 empreintes:
l'empreinte digitale humaine
l'empreinte de la coupe de bois
le tracé architectural d'un monument

³ In « *Piloter le tourisme durable* » guide savoir faire/les cahiers de l'AFIT (Agence française d'ingénierie touristique)2001

La promotion de la ville de Biarritz⁴

La ville a choisi l'illustration d'une pratique folklorique devant les représentations imagées du pays Basque. Cette affiche a contribué à la construction de l'anticipation paysagère (de la représentation d'un « pays » vers la reconnaissance des paysages de l'identité basque)



Cette affiche a contribué à la construction de l'anticipation paysagère.

Biarritz / cas n°1
Illustration d'une pratique folklorique devant les représentations d'un pays : images de pays qui font paysage. Le pays et ses paysages sont supports de promotion identitaire.



Cette prospective touristique pour Le Touquet est peu en adéquation avec le potentiel paysager, par ses références directes.

Paris-Plage, Le Touquet / cas n°2 et 3
Pour se faire mieux reconnaître, Le Touquet se compare à Arcachon. Les vignettes montrent des pratiques sportives et touristiques qui ne mettent pas en avant ce qui contribue actuellement à la reconnaissance spécifique du Touquet : les immenses plages ventées et les pratiques qui s'y développent, char à voile et cerfs-volants.



Le développement d'un tourisme sportif a pour risque la perte de reconnaissance des territoires d'accueil.

Monte-Carlo / cas n° 2
Petit à petit, le sport remplace la baie. Nous sommes en présence d'une pratique touristique qui, par sa médiatisation, prend de l'autonomie par rapport au site.

Exemple d'une image utilisée au quotidien, le cachet de philatélie⁵

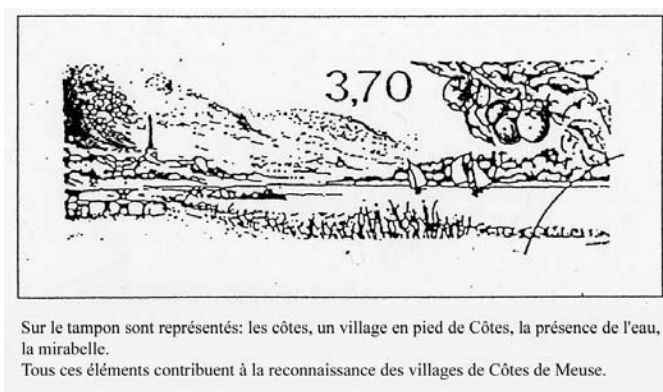


Image emblématique des Côtes de Meuse, Nord-Est de la France

Sur le cachet sont représentés les côtes, un village en pied de coteaux, la présence de l'eau, la mirabelle. Tous ces éléments contribuent à la reconnaissance des villages de Côtes de Meuse. Ils valorisent les vergers et les rythmes de rangées d'arbres qui dessinent les côtes. Ce sont des

⁴ In « *Piloter le tourisme durable* » guide savoir faire/les cahiers de l'AFIT (Agence française d'ingénierie touristique)2001

⁵ In « *Piloter le tourisme durable* » guide savoir faire/les cahiers de l'AFIT (Agence française d'ingénierie touristique)2001

éléments de médiation de l'image du « pays », ils résument l'idée d'appartenance au pays de la mirabelle.

Dans l'évolution du regard sur les territoires du quotidien, sont aussi à prendre en considération les aménagements concrets, physiques (mobilier paysager, belvédères ...) qui indiquent à leur manière, les valeurs données au contexte.

Le banc de Monthermé⁶

Ce banc ancré, bétonné dans la roche, est un embrayeur pour une perception décuplée. Il est indissociable de son contexte. Bien que de type « modulaire », tout contribue à son originalité : la force de son accroche à l'aplomb du vide (contact physique très fort), face à une boucle de la Meuse qu'il invite à contempler.



La mise en place progressive de nouvelles pratiques spatiales, de nouveaux espaces à explorer sont autant d'indicateurs de l'évolution des regards sur le territoire.

Les manifestations culturelles instaurent d'autres dimensions à la ville (comme le festival « estuaire 2007 Nantes/St Nazaire », « les rues en son » de Besançon , « les fous volants » à St Hilaire...)

De la même manière, les festivals des jardins peuvent être considérés comme des laboratoires d'expérimentation pour de nouveaux rapports à l'espace jardiné et aux éléments de nature.

Prenons l'exemple des enjeux de développement (économiques et durables) qui poussent deux villes à s'inventer et à se définir un territoire commun par la reconnaissance de leur patrimoine paysager : les villes de Nantes et Saint-Nazaire (Ouest de la France) ont mis en place un festival « Estuaire 2007 Nantes/Saint-Nazaire » pour tenter de créer un imaginaire paysager collectif sur leur territoire et atteindre ainsi la dimension d'une agglomération à l'échelle de l'Europe. « *Vues et*

⁶ Arnauld Laffage in *Mouvance II* page 16 et 17, éditions La Villette, 2006

vies insoupçonnées, milieux insolites et impénétrables, oiseaux rares, mortes ou vives eaux, histoires douces ou salées, laissez la Loire océane et son estuaire se révéler à vous ; vous n'en reviendrez peut-être pas ... » c'est ce que propose un dépliant-programme de l'opération.



Partant de ce constat, tous ces événements et les médias qui les font connaître, deviennent des instruments incontournables pour les aménageurs, les paysagistes qui accompagnent l'évolution des sociétés et traduisent l'expression de leur attente en espaces urbains et paysagers en relation avec l'évolution technologique de notre société.

Vers l'invention, la révélation de nouveaux paysages

La démarche de paysage et sa dimension durable

Ce sont des démarches paysagères évolutives et non figées que nous devons chercher à établir. « Un terme à trouver pour un nouveau concept à explorer »⁷, c'est ainsi que Bernard Lassus s'interroge lors de l'inauguration du Conseil National du Paysage en 2001 « Nous sommes

⁷ Conseil National du Paysage (France), rapport de la séance inaugurale du 28 mai 2001

maintenant devant une démarche autre, à l'éventail plus large que l'on peut appeler pour l'instant un "Aménagement global du Territoire", même si c'est avec prudence que j'avance le terme de global ... , un territoire tout à la fois divers, mis à l'abri, promu, un habitat territoire ... de plus à moins habité "Un territoire par un paysage choisi" ... un terme à trouver pour un nouveau concept à explorer ».

L'apport de nouveaux concepts pour l'évolution des pratiques d'aménagement est indissociable de l'évolution de l'enseignement dans les écoles d'architecture et de paysage. Pour atteindre l'accomplissement d'un monde durable, construire un cadre de vie de qualité, nos démarches d'enseignants, comme d'aménageurs, devront faire preuve d'imagination et de créativité. Elles doivent mettre en avant une richesse de variétés en se fondant sur des modes de création spatiale et des processus d'inventions paysagères toujours à redéfinir. Concevoir de nouveaux espaces dans l'évolution de notre monde contemporain passe par une mise en cohérence de ses contraintes. Dans le programme Asia-Link ⁸ « DEVELOPMENT OF AN INTERNATIONAL CURRICULUM OF LANDSCAPE KNOWLEDGE IN ARCHITECTURE AND URBAN PLANNING EDUCATION » que nous avons mis en place entre l'Europe et l'Asie, la confrontation et le rapprochement des méthodes d'enseignement dans les domaines de l'architecture et du paysage permettront la mise en place de nouveaux concepts, de nouvelles hypothèses de recherche.

L'aménagement du territoire, par l'expression de paysages reconnus et énoncés, implique l'exploration d'une approche dynamique ceci à l'échelle de l'évolution des territoires européens et asiatiques dans le contexte de la mondialisation. C'est dans la multitude de nos différences que la richesse de nos relations au monde, à la « nature », prend tout son sens. C'est ce que nous avons l'ambition de mettre en commun et c'est ce qui motive nos recherches.

Arnauld Laffage, Enseignant chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette
Directeur scientifique du programme asia-link "DEVELOPMENT OF AN INTERNATIONAL CURRICULUM OF LANDSCAPE KNOWLEDGE IN ARCHITECTURE AND URBAN PLANNING EDUCATION »

Octobre 2008

⁸ programme financé par l'Europe sur une durée de 3 ans partenaires : Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris la Villette (mandataire), Université de Tianjin et Université de Chongqing (Chine), Bartlett School (Angleterre)